

Arrondissement de SAVERNE
COMMUNE DE OERMINGEN

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Nombre de conseillers élus : 15 - Conseillers en fonction : 13 - Conseillers présents : 09 - Conseillers représentés : 02

Date d'envoi de la convocation : 09 août 2024

Date de l'affichage de la convocation en mairie : 09 août 2024

SEANCE DU 13 AOUT 2024

Sous la présidence de M. SCHMIDT Simon, Maire.

Présents :

M. SCHMIDT Simon, Maire ;
Mme SCHMITT Marie Anne - WITTMANN Katia - M. NUSSLEIN Paul, Adjoints ;
Mmes BUCH Marie-Claire - HOLZER Christelle - KAPPES Nadine - MM. FREYMANN Jean-Marie - MULLER Maxime, Conseillers.

Absents excusés représentés :

Mme QUINT Nathalie et M. EHRHARDT Manuel ayant donné pouvoir respectivement à Mme KAPPES Nadine et M. SCHMIDT Simon.

Absents excusés non représentés :

MM. DAHLET Gilbert et SCHMITT Michel.

Secrétaire de séance : Mme WITTMANN Katia.

Les conditions de quorum étant réunies, Monsieur le maire ouvre la séance à 20 H. 35 et aborde les points inscrits à l'ordre du jour.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 09 juillet 2024

En l'absence de demande de rectification,

Le procès-verbal de la séance plénière du conseil municipal du 09 juillet 2024 est adopté à l'unanimité.

2. Attribution des travaux d'enfouissement de la rue de Voellerdingen

• Marché de travaux d'enfouissement

Monsieur le maire rappelle le projet des travaux d'enfouissement des réseaux secs de la rue de Voellerdingen et commente le rapport de présentation des offres des entreprises, finalisé par la maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré,

Considérant le projet technique des travaux d'enfouissement des réseaux secs de la rue de Voellerdingen,

Considérant le rapport de présentation des offres des entreprises, finalisé par la maîtrise d'œuvre,

Vu le devis du 01 juillet 2024 de l'entreprise Est Réseaux de Phalsbourg (57) relatif aux travaux d'enfouissement des réseaux secs,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Adopter le devis de l'entreprise Est Réseaux pour un montant total HT de 48.198,50 €,
- Inscrire ces dépenses en section d'investissement du budget principal,
- Autoriser le maire à signer tous documents utiles.

- **Enfouissement de la fibre**

Monsieur le maire détaille le devis de la société Rosace relatif à l'enfouissement des réseaux aériens de la fibre de la rue de Voellerdingen.

Ce devis fixe les modalités juridiques et financières de la mise en œuvre de la dissimulation des réseaux aériens existants, propriété de Rosace, comprenant des travaux de génie-civil et de câblage sur le domaine public de la commune et les domaines privés en vue de la desserte de leurs clients.

Après en avoir délibéré,

Considérant le devis émanant de la société Rosace relatif à l'enfouissement des réseaux de la fibre de la rue de Voellerdingen,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Adopter le devis émanant de la société Rosace relatif à l'enfouissement de la fibre dans la rue précitée pour un montant HT de travaux de 5.251,70 €,
- Inscrire ces dépenses en section d'investissement du budget principal,
- Autoriser le maire à signer tous documents utiles.

3. Gestion des ressources humaines

Monsieur le maire rappelle que le contrat aidé de Mme REEB Catherine, agent d'entretien, arrivé à échéance le 31 juillet 2024, n'était plus éligible à un renouvellement selon les services de France Emploi.

Vu ses qualités et expériences professionnelles,

Mme Ingrid MABILLE est embauchée dans le cadre d'un contrat d'engagement d'un agent contractuel à temps partiel (20 heures par semaine) pour une durée déterminée de quatre mois, du 1 août 2024 au 30 novembre 2024. Elle aura en charge le nettoyage de l'école maternelle, du périscolaire et de la salle polyvalente.

Le conseil municipal en prend acte.

4. Aide à la valorisation du patrimoine bâti

Monsieur le maire présente le dossier de demande de subvention déposé par M. et Mme HAMANN Michel pour les travaux de rénovation des façades de la maison sise 47, rue des Alliés. Le montant de la dépense relative à ces travaux s'élève à 16.266,42 € TTC.

Considérant la délibération du 11 juin 2001 portant création d'une aide à la valorisation du patrimoine bâti, et celle du 13 février 2024 fixant les conditions d'octroi et le montant des subventions communales,

Considérant la demande déposée par M. et Mme HAMANN Michel visant à obtenir une participation financière de la commune aux travaux de valorisation de son patrimoine bâti,

Attendu que la facture est acquittée,

Vu que la surface subventionnable est estimée à 95 m²,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Verser au demandeur une aide financière de 4,00 € par m² de façades, soit 380,00 €.

5. Divers

- **Opération « Les Pieds au sec »**

Les services du SDEA proposent un diagnostic de vulnérabilité gratuit des habitations situées en zone inondable, dans le cadre d'une opération « Pieds au sec », dont l'objectif est de réduire les conséquences dommageables d'une crue importante.

Ce diagnostic doit permettre d'adapter le bâti au risque d'inondation et de choisir les meilleures solutions de protection des biens. Les travaux préconisés sont subventionnables à hauteur de 80 % sous conditions par l'Etat au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs.

Une lettre d'information sera distribuée aux habitants potentiellement concernés par le risque d'inondation par débordement de l'Eichel.

- **Autres divers**

Les conseillers municipaux évoquent les points suivants :

- Visite du nouveau sous-préfet de Saverne,
- Diffusion d'une information sur la pose de nouveaux panneaux de signalisation de la rue de Sarre-Union donnant la priorité aux véhicules sortant du village,
- Détection d'une fuite de fioul au niveau de l'Eichel (rue de l'Etang),
- Record d'affluence lors de la 30^{ème} édition du Ziewelfescht...

La prochaine séance plénière du conseil municipal est prévue le mardi 10 septembre 2024.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le maire clos la séance.

Le maire,

La secrétaire de séance,

SCHMIDT Simon

WITTMANN Katia